



CONSEIL MUNICIPAL

19 DECEMBRE 2017

Etaient Présents : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Dominique PÉRIN NETZER, Jean-Louis RUMÉRIO, adjoints au Maire,

Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Jacqueline REDOUTÉ, Dominique BERGER, Guy BIGIN, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Agnès CUILIER, Patrick MECHERI, Cédric THIRY conseillers municipaux

Pouvoirs :

Valérie LOPPIN à Jean-Louis RUMÉRIO

Monique BAUDART à Dominique PÉRIN NETZER

Marie-José CLERMONT à Véronique BALTAZART

Christine CHAUVEAUX à Virginie TAMBOUR

Excusés : André VAN COMPERNOLLE, Samir BEN-ZAHI

Secrétaire de séance : Dominique MARCOUX

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Il a été procédé au débat d'orientations budgétaires de l'année 2018.

Les magasins ont été autorisés à ouvrir 12 dimanches à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans l'intérêt du développement de la politique sportive de la commune, deux conventions d'objectifs avec les associations Cormontreuil Football Club (C.F.C.) et Association Cormontreuil Champagne Basket (A.C.C.B.) ont été approuvées et signées.

Dans le cadre de la sortie scolaire avec nuitées de l'école élémentaire Centre à Lélex (Ain), du 29 janvier au 2 février 2018, le montant de l'aide accordée aux familles a été fixé en fonction du tableau suivant :

Quotients	Montant de l'aide
$Q \leq 300$	220,00 €
$301 \leq Q \leq 500$	200,00 €
$501 \leq Q \leq 650$	180,00 €
$651 \leq Q \leq 800$	160,00 €
$801 \leq Q \leq 1000$	140,00 €
$1001 \leq Q \leq 1200$	120,00 €
$Q \geq 1201$	100,00 €

Le calcul du quotient est fixé comme suit pour l'année scolaire 2017 / 2018 : $Q = (\text{revenus avant déductions fiscales de l'année 2015 du foyer} / 12) / \text{nombre de personnes vivant au foyer}$.

Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.

Les revenus pris en compte sont ceux figurant sur l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015.

Une indemnité forfaitaire de 70 € par jour a été allouée à l'enseignant.

Le retour à la semaine scolaire de quatre jours a été décidé selon le schéma suivant :
lundi, mardi, jeudi vendredi
8h30-11h30 / 13h30-16h30

Dans le cadre de l'exposition originale « Ornithos : les oiseaux d'Emilie VAST », la commune a reçu le solde de la subvention du Conseil Régional Grand Est, qui a été versé aux collectivités partenaires du projet.

Afin de poursuivre le projet « Au beau milieu des gens » en 2018, une subvention a été sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est.

Les modalités et tarifs d'inscription des séjours été 2018 ont été fixés comme suit :

- Deux possibilités de règlement : en totalité à l'inscription ou en 4 fois (acomptes, dont le 1^{er} à l'inscription). Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

Pour les séjours destinés aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2010 –Jard-sur-Mer (Vendée) - Centre « La Porte Océane » :

Dates :

- séjour 1 (enfants nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 / 30 places) : 14 au 23 juillet 2018
- séjour 2 (enfants nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 / 25 places, et entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 / 15 places) : 3 au 12 août 2018

Catégories	Tarifs
Habitants <i>Inscription à partir du 5/02/2018</i>	347 € <i>Ou 86,75 € à l'inscription, puis au 2 avril, au 7 mai et au 11 juin 2018</i>
Intermédiaire* <i>Inscription à partir du 5/02/2018</i>	434 € <i>Ou 108,50 € à l'inscription, puis au 2 avril, au 7 mai et au 11 juin 2018</i>
Extérieurs <i>Inscription à partir du 7/02/2018</i>	509 € <i>Ou 127,25 € à l'inscription, puis au 2 avril, au 7 mai et au 11 juin 2018</i>

Pour les séjours destinés aux jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 – Italie - « de Naples à Rome » :

Dates : 10 au 20 juillet 2018 (24 places)

Catégories	Tarifs
Habitants <i>Inscription à partir du 5/02/2018</i>	449 € <i>Ou 112.25 € à l'inscription, puis au 2 avril, au 7 mai et au 11 juin 2018</i>
Intermédiaire* <i>Inscription à partir du 5/02/2018</i>	538 € <i>Ou 134.50 € à l'inscription, puis au 2 avril, au 7 mai et au 11 juin 2018</i>
Extérieurs <i>Inscription à partir du 7/02/2018</i>	624 € <i>Ou 156.00 € à l'inscription, puis au 2 avril, au 7 mai et au 11 juin 2018</i>

*enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune (justificatif de domicile demandé)

Le(s) règlement(s) effectué(s) seront remboursés en cas d'hospitalisation empêchant la participation au(x) séjour(s), uniquement sur présentation d'un justificatif émanant d'un établissement hospitalier.

Il a été décidé d'acquérir :

- auprès de l'État, deux parcelles en section AE n°266 et n°267, pour une surface totale de 1 059 m² au prix fixé par le Service des Domaines. Ces parcelles sont situées route de Taissy (espace Arlette Baudet)
- auprès du Grand Reims, une parcelle en section AA n°515, pour une surface totale de 3 191 m² au prix fixé par le Service des Domaines. Cette parcelle est située rue Manoël Pinto.

Afin de faciliter les accès et d'optimiser le bien être des riverains concernés par un futur projet d'aménagement, il a été décidé de vendre une partie du chemin dit du Son du Clocher d'une surface d'environ 259 m² à la société RM IMMO au prix fixé par le Service des Domaines, sous condition suspensive de réception de l'acte notarié portant sur la vente à la société RM IMMO des parcelles concernées par le projet qui utilisera cette partie de chemin.

Dans le cadre de l'engagement de la Commune à atteindre le niveau 3 « ZERO PHYTO » de la charte d'entretien des espaces publics en 2017, l'achat de matériel pour un montant retenu de 23 240 €HT a été approuvé. Une aide financière a été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Il a été fait un récapitulatif des avenants aux marchés publics arrêtés par le Maire.

Des modifications budgétaires ont été arrêtées.